



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1504

Approbation de la gratuité de la mise à disposition temporaire de la Galerie des Terreaux sise 12 place des Terreaux à Lyon 1er, au profit de l'Association « La Salle de Bains », du 17 août au 9 novembre 2015, pour l'organisation d'une exposition en résonance avec la Biennale d'art contemporain – EI 01 204

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 OCTOBRE 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 21 SEPTEMBRE 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 1 OCTOBRE 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINI, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BERRA (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme FONDEUR (pouvoir à M. COULON), Mme HOBERT (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FAURIE-GAUTHIER (pouvoir à M. RUDIGOZ), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2015/1504 - APPROBATION DE LA GRATUITE DE LA MISE A DISPOSITION TEMPORAIRE DE LA GALERIE DES TERREAUX SISE 12 PLACE DES TERREAUX A LYON 1ER, AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « LA SALLE DE BAINS », DU 17 AOÛT AU 9 NOVEMBRE 2015, POUR L'ORGANISATION D'UNE EXPOSITION EN RESONANCE AVEC LA BIENNALE D'ART CONTEMPORAIN – EI 01 204 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 8 septembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon est propriétaire de boxes situés dans la Galerie des Terreaux sise 12 place des Terreaux à Lyon 1^{er}, référencée sous le numéro d'ensemble immobilier 01 204, cadastrée AT46, AT54, AT146 et AT150. Ce tènement immobilier est constitué de plusieurs lots appartenant à différentes copropriétés et fait partie du domaine privé communal.

L'Association *La Salle de Bains*, créée en 1998, est installée depuis 2008 dans des locaux sis au 27 rue Burdeau à Lyon 1^{er} appartenant à la Ville. La Salle de bains propose aux artistes un mode de travail basé d'abord sur la production d'œuvres in situ. L'objectif est de montrer au public une nouvelle forme d'art.

La Salle de Bains a reconduit cette année sa programmation de cinq expositions, mais elle le fait hors les murs du fait de problèmes d'infiltration dans ses locaux actuels, temporairement inutilisables.

Afin de ne pas mettre en péril ses activités pendant la Biennale d'Art Contemporain, des locaux de la Galerie des Terreaux sise 12 place des Terreaux à Lyon 1^{er}, ont été mis à disposition, à titre onéreux, de l'Association *La Salle de Bains*, pour la période du 17 août 2015 au 9 novembre 2015. Cette mise à disposition a fait l'objet d'une convention d'occupation temporaire du domaine privé de la Ville de Lyon, moyennant une redevance de 8 160 euros.

Cette mise à disposition résultant de problèmes d'infiltrations dans le local habituellement attribué à l'Association et s'agissant exclusivement d'une exposition dans le cadre du programme Résonance de la Biennale, *La Salle de Bains* a sollicité la gratuité de la mise à disposition des locaux de la Galerie des Terreaux et le non recouvrement de la redevance. *La Salle de Bains* aura à sa charge les frais relatifs à son occupation : fluides, nettoyage, montage/démontage et frais de personnels.

Compte tenu des objectifs poursuivis par cette association et de son intérêt local, il vous est proposé d'accéder à la demande l'Association *La Salle de Bains*.

Vu ladite convention d'occupation ;

Vu l'avis du Conseil du 1^{er} arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

DELIBERE

1- La gratuité de la mise à disposition de locaux sis dans la Galerie des Terreaux, 12 place des Terreaux à Lyon 1^{er}, au profit de l'Association «La Salle de Bains », pour la période du 17 août au 9 novembre 2015, est approuvée.

2- L'Association est donc exemptée de la redevance relative à la mise à disposition de locaux dans la Galerie des Terreaux, pour un montant de 8 160 €.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN